

routes d'accès aux ressources, le gouvernement fédéral et le gouvernement du Nouveau-Brunswick ont envisagé la construction d'une route qui relierait directement Saint-Jean au parc national de Fundy, ainsi que la construction d'une route préconisée depuis longtemps pour relier Plaster-Rock, en passant par le centre du Nouveau-Brunswick, à la côte nord et la vallée de la rivière Saint-Jean où l'on cultive la pomme de terre?

L'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, je suivrai la coutume établie à la Chambre au sujet de ces questions. J'examinerai l'affaire, afin de situer l'emplacement des routes et, si les deux gouvernements se sont entendus au sujet des routes dont a parlé le député, je l'en informerai.

L'ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES

COMMENTAIRES AU SUJET D'UNE DÉCLARATION
DU PREMIER MINISTRE DU MANITOBA

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, d'après la page 2407 des *Débats* d'hier, le député de Drummond-Arthabaska a posé la question suivante:

J'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture, ou en son absence, à son suppléant. A-t-il quelque chose à dire à la Chambre de la déclaration attribuée au premier ministre du Manitoba dans un article paru dans la *Gazette* de Montréal du 11 juillet? Le premier ministre aurait dit que le gouvernement fédéral va immédiatement apporter plusieurs modifications à la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies de façon à ce qu'elle soit désormais plus conforme aux conditions particulières qui existent au Manitoba?

Je signalerai au député que, depuis six ou sept mois, j'ai maintes fois déclaré que, au cours de la présente session, nous inviterions le Parlement à adopter des modifications à la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, afin de supprimer autant que possible de la loi les injustices et anomalies dont on se plaint depuis des années, en particulier en ce qui a trait aux dégâts causés par la grêle et les inondations.

Je fais remarquer au député que le numéro 9 du *Feuilleton* d'aujourd'hui comporte le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative tendant à modifier la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies en vue d'accroître les avantages prévus par la loi et, en outre, d'apporter certains changements relatifs à l'application de la loi.

J'imagine que, sachant ces choses, le premier ministre du Manitoba a déclaré que les dommages subis dans certaines régions

du Manitoba cette année tomberaient sous le coup des dispositions de la loi, une fois adoptées les modifications prévues dans ce projet de résolution.

LES CÉRÉALES

VERSEMENTS D'APPOINT—DEMANDE D'ÉTUDE DES
RÉCLAMATIONS DE L'OUEST

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, je pose une question de privilège qui, je pense, intéresse la Chambre. Mardi de la semaine dernière, le 10 juillet, répondant à une question que j'avais posée au sujet des versements d'appoint et de la situation des récoltes dans l'Ouest du Canada, le premier ministre a dit que le gouvernement était en pourparlers avec les provinces de l'Ouest au sujet d'un programme applicable. Il a terminé en disant, ainsi qu'en fait foi la page 2201 des *Débats*:

Quand on en sera venu à une décision, le ministre de l'Agriculture fera part à la Chambre de l'entente intervenue en vue de faire face à la situation immédiate.

J'ai ici une coupure du *Leader-Post* de Regina, en date du samedi 12 juillet. Il y est dit que M. Errick Willis, ministre de l'Agriculture du Manitoba, aurait déclaré ceci:

M. Willis a dit que de l'aide est prévue aux termes d'un accord fédéral-provincial signé cette semaine à Ottawa. L'accord est entré en vigueur le 23 juin, et restera en vigueur jusqu'au 15 mars 1959.

Et l'article précise la façon dont on procédera pour partager certains coûts, mais je saute par-dessus ces détails.

A mon avis, le ministre de l'Agriculture devrait normalement faire une déclaration à la Chambre au sujet de tout accord qui aurait été signé, surtout que le premier ministre a déclaré que la Chambre serait avertie aussitôt qu'un tel accord serait signé. Je me demande si le ministre voudrait bien nous dire si on a signé un tel accord et si cette nouvelle est exacte?

L'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je crois que cet article rapporte inexactement les paroles de M. Willis, car il n'y a pas eu d'accord de signé.

(Plus tard)

M. Argue: Monsieur l'Orateur, puisque le ministre de l'Agriculture a maintenant vu cette nouvelle, pourrais-je lui demander si elle est fondée et si le gouvernement fédéral a offert aux gouvernements provinciaux d'acquiescer à parts égales le coût du transport du fourrage acheminé vers les Prairies, ainsi que l'explique cette nouvelle?